ENSEMBLE SCOLAIRE DE L'ARCHIPEL

Fiche de poste

Responsable du pôle Langues et Enseignant.e d'Anglais

Missions

Enseignant.e d'anglais:

- Animer 8 heures de cours par semaine répartis comme suit :
 - 4 heures de cours pour les collégiens, sous forme de livrets de ceinture de compétence déjà fournis et d'entraînement à l'oral. Formation assurée.
 - o 2 heures de cours pour les jeunes qui passent le brevet et l'examen d'entrée en seconde
 - 2 heures d'accompagnement pour les jeunes qui passent le bac en autonomie.
 L'accompagnement peut porter sur les programmes de 1^{ère} ou de Terminale, en tronc commun ou en spécialité.
- Organiser des épreuves de brevet blanc et de bac blanc et assurer les corrections.
- Préparer si la disponibilité le permet de nouvelles propositions d'ateliers, d'activités, de projets pouvant susciter l'intérêt d'un ou plusieurs membres ou répondant à des besoins exprimés.

Responsable du pôle langues :

- Être responsable de la salle de langues
- Avec l'aide de la Direction, contribuer à établir un réseau d'échanges internationaux entre écoles à pédagogie active, et aider les jeunes à organiser leurs départs.
- Être co-référents des programmes d'échanges type Erasmus Plus et OFAJ au sein de l'école.
- Coordonner les interventions bénévoles dans le domaine des langues (ex. parents étrangers qui viennent présenter leur pays..)
- Si besoin, accompagner des voyages scolaires à l'étranger

Responsabilités propres à la pédagogie :

Auprès des élèves membres :

- Être référent.e d'un certain nombre de jeunes, s'assurer de leur bien-être et suivre leurs apprentissages. Rencontrer régulièrement leurs familles.
- Assurer la transmission de la culture commune dès le début d'année et sa pratique tout au long de son temps de présence dans l'établissement.
- Se rendre disponible occasionnellement pour des sorties ou séjours avec les jeunes de L'Archipel
- Assister à ou siéger dans les instances démocratiques de L'Archipel (Assemblée Citoyenne, Comité de Justice)
- Acquérir la compétence pour et animer des médiations et des cercles restauratifs auprès des jeunes

Au sein de l'équipe pédagogique

- Participer à la réflexion autour du projet pédagogique et à l'élaboration d'outils de référence et de suivi ainsi qu'à leur évolution, dans une démarche de recherche constante.
- Être présente aux réunions hebdomadaires de l'équipe (réunions de triage), ainsi qu'aux temps de travail à chaque vacance, et lors du week-end de l'ascension (réunions de gouvernance et cercles de vision).
- Êtres présente aux temps de supervision en Communication NonViolente, et s'engager si ce n'est pas déjà fait, dans une formation aux modules 1, 2, et 3 en CNV, en lien avec le Centre pour la Communication NonViolente (CNVC) ou l'association Déclic CNV (formation prise en charge pour les salariés de L'Archipel).
- Suivre les formations collectives de la structure.
- Participer à l'organisation des évènements organisés par la structure et permettant sa promotion et lors des fêtes de l'école
- Prendre sa part des tâches quotidiennes liées à l'organisation en autogestion (ouverture/fermeture, supervision et participation au ménage, ménage des espaces dédiés aux adultes).

Auprès des familles

- Être présente aux réunions pédagogiques avec les familles.
- Assurer au minimum 2 rencontres par année scolaire avec la.les familles et le.s membre.s dont la facilitatrice est référente.

Personnelles:

- Prendre soin de soi-même, de ses besoins et de son enthousiasme.
- Se former tout au long de la vie par pratique, lecture, séminaire...

Cadre et conditions

CDD de 6 mois pour commencer

Le contrat commence par un CDD de 6 mois jusqu'à fin juin, pour 21,6 heures semaines en moyenne, soit 951 € net mensuels pour un enseignant confirmé (variations selon expérience et selon convention collective).

Le temps de travail est réparti comme suit :

SEMAINES DE COURS:

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h15 à 12h30
 - o 8 heures de cours
 - 4 heures de suivi des jeunes et d'accompagnement de projet de voyages notamment, ou atelier supplémentaire
 - o 1 heure de disponibilité équipe
- Tous les mardis soirs de 17h à 19h30 (sauf retours de vacances) : Réunion de triage avec l'équipe pédagogique
- 4 heures de préparation rémunérées par semaine
- Environ 8 réunions de suivi des jeunes aves leurs familles (8 X 45 mn).

PONTS ET VACANCES SCOLAIRES:

- 2 jours de réunions pédagogiques et thématiques à chaque petite vacances (vendredi de fin de vacances + jeudi ou samedi)
- Teambuilding / Réunions de vision : 2 jours dans le sud près de Toulon les mercredis et jeudis du Pont de l'ascension (possibilité de rester le week-end après)
- 1 demi-journée de supervision d'équipe avec une formatrice CNV, en général les mercredis matin
- 2 jours de bilan de fin d'année

SORTIES ET SEJOURS

- Idéalement, au moins une nuit au camping de fin d'année (journées comprises dans le temps de travail) pour partager des moments chouettes.
- Si des voyages scolaires sont organisés, nous travaillerons ensemble sur la façon dont le séjour pourra être rémunéré pour les accompagnants.

NB : Si la collaboration se passe bien, le poste peut être pérennisé en CDI pour la rentrée de septembre. Nous recruterons à cette occasion un.e enseignant.e d'espagnol, et un responsable de pôle / enseignant.e de musique. Si le.la candidat.e possède ses compétences, il sera possible d'envisager un poste élargi.

Cadre général des contrats annualisés dans les établissements privés hors contrat :

- 36 semaines de présence sur l'école réparties selon le calendrier scolaire de la zone A / Académie de Grenoble à raison de 4 jours par semaine soit 144 jours
- 3 semaines de préparations pédagogiques à l'école réparties comme suit :
 - o 1 semaine avant la rentrée de septembre
 - o 2 jours à chaque petites vacances scolaires (automne, fin d'année, hiver, printemps)
 - 1 semaine la dernière semaine du calendrier scolaire

1534 heures annuelles ETP selon le calcul suivant

<u>Congés et repos correspondent à 102 jours répartis comme suit</u> : 52 jours de repos hebdomadaire + 36 jours ouvrables de congés annuels + 9 jours fériés + 5 jours mobiles conventionnels ouvrés.

Il reste donc 263 jours ouvrables (365 - 102) qui divisés par 6 jours par semaine donnent 43,83 semaines.

<u>D'où le décompte annuel</u> : $43,83 \times 35$ heures = 1 534,05 heures, ramenées à 1 534 heures incluant les cours et les activités induites définies ci-dessus.

NB: L'activité normalement attendue d'un enseignant comprend les heures de cours face aux élèves et forfaitairement les activités pédagogiques induites déployées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, durant des semaines de cours ou en dehors de celles-ci. La rémunération du temps qui est nécessairement consacrés à ces activités est donc incluse dans celle des heures d'activité de cours.